

0909354901

DATE DEPOT :	2009-11-02
NUMERO DE DEPOT :	93549
N° GESTION :	2005B05622
N° SIREN :	481485738
DENOMINATION :	WEINBERG CAPITAL PARTNERS
ADRESSE :	40/42 RUE DE LA BOETIE 1/3 AVE PERCIER 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/10/27
TYPE D'ACTE :	DECISION DES ASSOCIES
NATURE D'ACTE :	NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

DC 27-10-03
412

WEINBERG CAPITAL PARTNERS

Sociétés par actions simplifiée

au capital de 1.500.000 euros

Siège social : 40/42 rue de la Boétie & 1/3 avenue Percier – 75008 Paris

481 485 738 RCS Paris

(la « Société ») CS 5622

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

**DECISION UNANIME DES ASSOCIES¹
CONSTATEE DANS UN ACTE**

- 2 NOV. 2009

93548
N° DE DEPOT

L'AN DEUX MILLE NEUF ET LE VINGT-SEPT OCTOBRE,

Au siège social.

Les soussignés :

- La société Maremma, société civile au capital de 12 800 euros, dont le siège social est situé au 6, boulevard Suchet, 75 016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 421 644 196.
- Monsieur Philippe Klocanas, 37, avenue Lowendal, 75 015 Paris ;
- La société Octagones, société par actions simplifiée au capital de 603 500 euros, dont le siège social est situé au 20, rue Quentin Bauchart, 75 008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 495 377 525.

Après avoir exposé :

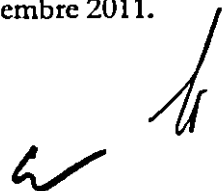
- Qu'ils sont les seuls associés de la Société ;
- Qu'aux termes de l'article 23.b des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte ;
- Qu'ils ont pris connaissance du rapport du président.

Sont convenus de prendre les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION DE MONSIEUR CHARLES-HENRI FILIPPI EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE LA SOCIETE

Les associés, statuant à l'unanimité, décident de nommer Monsieur Charles-Henri Filippi, né le 15 août 1952 à Boulogne-Billancourt et demeurant au 2, rue Saint Simon, en tant que directeur général délégué de la Société à compter de ce jour et ce, jusqu'au 31 décembre 2011.





Les associés, statuant à l'unanimité, décident que Monsieur Charles-Henri Filippi ne percevra aucune rémunération dans l'exercice de sa fonction de directeur général délégué.

Les associés rappellent que conformément à l'article 18.2 (a) des statuts de la Société, Monsieur Charles-Henri Filippi devient, en tant que directeur général délégué, membre de droit du comité d'investissement de la Société et assurera la direction effective de la Société au sens des articles L. 532-9 du Code monétaire et financier, 312-6 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et 17 des statuts de la Société.

Monsieur Charles-Henri Filippi, préalablement pressenti, a déclaré accepter sa nomination en tant que directeur général délégué de la Société et qu'il n'existe aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

SECONDE RESOLUTION : POUVOIR POUR FORMALITES

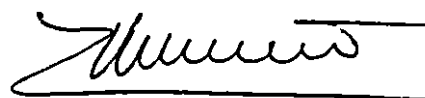
Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte certifiés conformes pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Fait à Paris,

Le 27 octobre 2009.



Pour MAREMMA
Représentée par son Gérant



Pour Philippe KLOCANAS



Pour OCTAGONES
Représentée par son Président